

Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2022

En 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré près de 124 570 victimes de vols et de violences dans les transports en commun, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2021, mais un niveau toujours inférieur au nombre de victimes avant la pandémie de COVID-19. Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance enregistrée dans les transports en commun : ils représentent 82 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun, et 16 % des vols sans violence commis en France ont lieu dans les transports en commun.

Entre 2021 et 2022, le nombre de victimes de vols sans violence enregistrées augmente légèrement dans les transports en commun (+ 5 %) mais beaucoup moins rapidement que tous lieux, hors transports en commun (+ 15 %). Le nombre de victimes de violences sexuelles connaît une forte augmentation, que ce soit dans les transports en commun (+ 13 %) ou dans l'ensemble des autres lieux (+ 12 %). Le nombre de victimes de coups et blessures volontaires augmente également (+ 10 %) mais moins rapidement qu'en dehors (+ 15 %). Les vols violents ont, eux, très fortement diminué (- 24 %) après avoir déjà baissé de 5 % en 2021, et alors que leur nombre est resté stable dans les autres lieux. Les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique enregistrés dans les transports en commun ont également connu une forte baisse (- 16 %), beaucoup plus rapide que dans l'ensemble des autres lieux (- 3 %).

En Île-de-France, sous l'effet de la hausse de la fréquentation des transports en commun (+ 22 %), on dénombre 19 victimes de vols et de violences par million de voyages en 2022 contre 23 en 2021.

Enfin, près de 13 720 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022, soit une diminution de 6 % par rapport à l'année précédente (après une hausse de 8 % entre 2020 et 2021).

En moyenne, depuis 2016, la délinquance dans les transports en commun représente 5 % des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, toutes atteintes confondues, et 3 % des mis en cause. Elle se distingue du reste de la délinquance par plusieurs aspects. Elle exclut de fait un certain nombre d'atteintes qui suivent des modes opératoires spécifiques (vols liés aux véhicules, cambriolages, qui ne sont pas intégrés dans cette analyse). Par ailleurs, on y dénombre peu de victimes d'homicides (cinq par an en moyenne depuis 2016). Ces atteintes sont donc exclues de la présente étude.

Les transports en commun : une délinquance spécifique

Les vols sans violence sont le mode opératoire le plus caractéristique des transports en commun. On analyse

également ici les vols violents, les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, les violences sexuelles, et les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique (*encadré 1*). Ces infractions représentent 84 % des victimes enregistrées dans les transports en commun en 2022 (86 % en moyenne entre 2016 et 2022) mais seulement 28 % des mis en cause (33 % en moyenne entre 2016 et 2022). En France, en 2022, sur l'ensemble de ces atteintes enregistrées, les transports en commun correspondent à une victime sur dix et à 3 % des mis en cause. Aussi, un éclairage est consacré aux infractions liées aux destructions et dégradations volontaires dans les transports à Paris et en petite couronne (*encadré 2*).

La délinquance dans les transports en commun est aussi un phénomène très urbain et particulièrement francilien. L'Île-de-France, avec un réseau de transports en

commun très développé, concentre 62 % des victimes enregistrées dans ces transports pour 19 % de la population du pays. Près de trois vols sans violence sur dix y sont commis dans les transports en commun. Les vols y ont particulièrement lieu dans le réseau métropolitain, tandis que dans le reste de la France, les vols et violences se déroulent plus fréquemment dans le réseau de surface (bus et tramway).

Ces spécificités de la délinquance dans les transports en commun se répercutent sur le profil des victimes comme des mis en cause, notamment leurs nationalités.

L'âge et le sexe des victimes dans les transports en commun sont similaires à ceux des victimes enregistrées pour les mêmes atteintes hors transports en commun. Cependant, les victimes sont plus souvent étrangères (27 % contre 13 % hors transports en commun). La part des étrangers parmi les victimes est revenue au niveau de 2019 (28 %) après avoir été relativement basse en 2020 et 2021 (22 % et 21 %) dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et du recul du tourisme.

87 % des mis en cause impliqués dans des vols ou des violences dans les transports en commun sont des hommes, soit autant que dans les autres lieux pour les mêmes atteintes (87 %). Par contre, 29 % sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié sont enregistrés comme étrangers (55 %), deux caractéristiques spécifiques aux transports en commun. Hors transports en commun, ces proportions sont respectivement de 14 %

de mineurs et de 19 % d'étrangers. La surreprésentation des mineurs et des étrangers parmi les mis en cause dans les transports en commun est particulièrement importante parmi ceux pour vols sans violence, en lien avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

Les victimes de vols et violences enregistrés en légère hausse dans les transports en commun en 2022 mais toujours en dessous du niveau d'avant la pandémie

En 2022, en France, les vols - avec ou sans violence - sont les actes enregistrés les plus fréquents dans les transports en commun. Ainsi, 109 710 victimes de vols dans les transports en commun ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Néanmoins, sur la période 2013-2018, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), seules 31 % des victimes de vols avec ou sans violence dans les transports en commun déclarent avoir formellement déposé plainte.

Parmi les victimes de vols enregistrées, 93 % ont été victimes de vols sans violence. Celles-ci représentent une victime de vols sans violence sur six tous lieux confondus (*figure 1*). À titre de comparaison, selon l'enquête CVS, en 2020, 23 % des personnes déclarant avoir subi un vol (ou une tentative de vol) sans violence ni menace en ont été victimes dans les transports en commun. Après avoir très fortement diminué en 2020 (- 29 %) dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marquée

Encadré 1 – Sources et méthodes

• Délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des services de sécurité. Des données détaillées ne sont disponibles que depuis le printemps 2016.

Pour plus d'informations et de résultats voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2022-bilan-statistique-synthese>

• Mesure de la délinquance enregistrée dans les réseaux de transports en commun

Cette publication porte sur les vols (y compris les tentatives), avec ou sans usage de la violence, réalisés directement sur les personnes ainsi que sur les violences (coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, violences sexuelles) dans les réseaux de transports en commun enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Cette étude intègre les outrages et violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP). Ces personnes sont titulaires d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus ou sur les choses dans l'exercice des fonctions temporaires ou permanentes dont elles sont investies. En plus des policiers et gendarmes, cela inclut une partie des agents des entreprises de transports en

commun. En 2021, ces derniers représentent 5 % des dépositaires de l'autorité publique ou chargés de mission de service public victimes d'atteintes physiques ou verbales (hors violences sexuelles ou intra-familiales, voir *Info Rapide n°21*, SSMSI).

Les vols et violences sont ici mesurés en nombre de victimes physiques ; les personnes morales ne sont pas prises en compte (1 % du total des victimes de vols et de violences dans les transports en commun en 2022). Elles sont comptabilisées autant de fois qu'elles sont victimes lorsqu'elles sont victimes de plusieurs infractions. Parmi les victimes dans les transports en commun comptabilisées ici, on compte 2 % de victimes ayant subi une multi-victimation (c'est-à-dire qui apparaissent plusieurs fois au sein d'une même procédure). Cette multi-victimation concerne en grande partie les victimes d'outrages et violences contre les personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP), avec le plus souvent un outrage et une violence.

Comme pour les victimes, les mis en cause sont comptabilisés autant de fois qu'ils sont mis en cause lorsqu'ils sont mis en cause pour plusieurs infractions. Parmi les mis en cause dans les transports en commun comptabilisés ici, on compte 21 % de mis en cause ayant été mis en cause pour au moins deux faits élucidés en 2022, le plus souvent liés à des outrages et violences contre personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP).

Le champ « France » de cette étude fait référence à la France métropolitaine et aux départements et régions d'Outre-Mer (DROM). Les collectivités d'Outre-Mer (COM) ne sont pas incluses ici. En 2022, elles représentent 0,1 % du total des victimes de vols et de violences dans les transports en commun.

Encadré 2 – Une diminution du nombre de destructions et dégradations volontaires enregistrées en 2022 par la police nationale dans les transports en commun à Paris et en petite couronne

Cet éclairage est consacré aux infractions liées aux destructions et dégradations volontaires enregistrées dans les transports à Paris et en petite couronne. Du fait de la porosité entre les contraventions et les délits pour ce type d'atteinte, ces statistiques portent sur les délits et contraventions. Par ailleurs, le lieu de commission des contraventions n'étant actuellement pas disponible dans les données enregistrées par la gendarmerie nationale, les statistiques produites ici sont restreintes à Paris et à la petite couronne, zone intégralement couverte par la police nationale.

En 2022, les enregistrements par la police nationale des infractions (y compris des contraventions) de destructions et dégradations

volontaires dans les transports en commun à Paris et en petite couronne ne représentent que 1 % des destructions et dégradations volontaires tous lieux confondus (figure). Après avoir fortement augmenté en 2021 (+ 21 %), ces infractions ont connu une diminution de 16 % en 2022, retrouvant ainsi leur niveau de 2020. Les contraventions ont diminué un peu plus rapidement (- 19 %) que les délits (- 15 %).

C'est sur le réseau de surface que ces infractions ont le plus fortement diminué (- 25 %) entre 2021 et 2022. Elles ont également diminué de 12 % sur le réseau ferroviaire et de 9 % sur le réseau de métropolitain. Ces infractions sont le plus souvent enregistrées sur le réseau ferroviaire (42 %).

Évolution du nombre d'infractions de destructions et dégradations volontaires enregistrées par la police nationale dans les transports en commun à Paris et en petite couronne

	Ensemble des réseaux de transports en commun			Part des faits commis dans les transports en commun			
	Délits	Contraventions	Ensemble	Délits	Contraventions	Ensemble	
2022	489	132	621	1,4 %	0,5 %	1,0 %	
2021	574	163	737	1,7 %	0,6 %	1,2 %	
2020	479	128	607	1,4 %	0,5 %	1,0 %	
2019	652	134	786	1,6 %	0,4 %	1,1 %	
2018	678	135	813	1,8 %	0,5 %	1,2 %	
2017	630	184	814	1,7 %	0,5 %	1,1 %	
Évolution	2021/2022	-15 %	-19 %	-16 %			
	2020/2021	20 %	27 %	21 %			
	2019/2020	-27 %	-4 %	-23 %			
	2018/2019	-4 %	-1 %	-3 %			
	2017/2018	8 %	-27 %	0 %			

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2019/2020	Évolution 2020/2021	Évolution 2021/2022
Réseau métropolitain	158	202	177	127	180	163	-28 %	42 %	-9 %
Réseau de surface	334	259	267	235	262	197	-12 %	11 %	-25 %
Réseau ferroviaire	322	352	342	245	295	261	-28 %	20 %	-12 %

Lecture : En 2022, 621 infractions de destructions et dégradations volontaires ont été enregistrées par les services de police dans les transports en commun à Paris et petite couronne, soit une diminution de 16 % par rapport à 2021.

Champ : Paris et petite couronne (départements 75, 92, 93, 94), enregistrements par les services de la police nationale.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie de 2017 à 2022.

notamment par deux périodes de confinement, puis après avoir connu une légère hausse en 2021 (+ 3 %), le nombre de victimes de vols sans violence enregistrées dans les transports en commun augmente de nouveau en 2022 (+ 5 %). Cette hausse est néanmoins beaucoup moins marquée dans les transports en commun que dans l'ensemble des autres lieux (+ 15 %). Le nombre de victimes de vols sans violence dans les transports reste ainsi toujours en dessous du niveau d'avant la pandémie.

Dans le même temps, le nombre de victimes de vols violents enregistrées a très fortement diminué dans les transports en commun (- 24 %) après avoir déjà baissé de 5 % en 2021 et de 4 % en 2020. En 2022, 12 % des vols violents en France ont ainsi eu lieu dans les transports en commun. Cette proportion reste cohérente avec celle estimée à partir de l'enquête CVS : sur les années 2013 à 2018, 15 % des victimes de vols ou tentatives de vols avec violences ou menaces déclarent que leur agression a eu lieu dans un transport en commun.

Concernant les autres types de délinquance enregistrée, la place des transports en commun est plus marginale. En 2022, les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus dans les transports en commun ne regroupent que 2 % des victimes enregistrées, soit 7 800 victimes. Depuis 2021, ces victimes enregistrées augmentent fortement (+ 15 % en 2021 et + 10 % en 2022), alors que leur nombre avait fortement diminué pendant la crise sanitaire en 2020 (- 25 %). Néanmoins, le nombre de victimes reste en dessous du niveau d'avant la pandémie. Hors violences intrafamiliales, le nombre de ces victimes enregistrées dans les transports en commun augmente de 9 % contre 14 % en dehors des transports en commun (voir séries longues sur internet).

Après une très forte augmentation en 2021 (+ 32 %), le nombre de victimes de violences sexuelles continue d'augmenter en 2022 mais moins fortement (+ 13 %) alors qu'il avait nettement diminué en 2020 (- 27 %) dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Figure 1 – Nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun entre 2017 et 2022

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux, hors transports en commun					Part des victimes dans les transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2022	101 535	8 177	7 791	2 308	4 754	541 062	59 883	314 077	85 367	107 947	16 %	12 %	2 %	3 %	4 %
2021	96 653	10 727	7 104	2 039	5 645	470 510	59 900	272 073	76 561	111 138	17 %	15 %	3 %	3 %	5 %
2020	93 783	11 268	6 183	1 548	5 249	443 632	63 399	246 347	57 408	112 675	17 %	15 %	2 %	3 %	4 %
2019	133 023	11 767	8 205	2 128	5 333	571 476	78 684	243 777	55 070	114 358	19 %	13 %	3 %	4 %	4 %
2018	114 736	11 797	7 848	1 889	4 688	571 157	80 723	227 400	48 632	111 106	17 %	13 %	3 %	4 %	4 %
2017	110 616	12 584	7 838	1 375	4 918	588 388	87 632	213 077	40 958	99 403	16 %	13 %	4 %	3 %	5 %
Évolution	2021/2022	5 %	-24 %	10 %	13 %	-16 %	15 %	0 %	15 %	12 %	-3 %				
	2020/2021	3 %	-5 %	15 %	32 %	8 %	6 %	-6 %	10 %	33 %	-1 %				
	2019/2020	-29 %	-4 %	-25 %	-27 %	-2 %	-22 %	-19 %	1 %	4 %	-1 %				
	2018/2019	16 %	0 %	5 %	13 %	14 %	0 %	-3 %	7 %	13 %	3 %				
	2017/2018	4 %	-6 %	0 %	37 %	-5 %	-3 %	-8 %	7 %	19 %	12 %				

Lecture : En 2022, 8 177 victimes de vols violents ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 24 % entre 2021 et 2022. Ces victimes représentent 12 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrées en France en 2022.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2017 à 2022.

Ces atteintes ont augmenté dans les transports en commun à un rythme similaire à celui observé dans les autres lieux (+ 12 %) et ce, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie.

Enfin, les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique dans les transports en commun représentent 4 % de l'ensemble des victimes de ce type d'atteinte enregistrées en France. En 2022, 4 750 victimes ont été enregistrées par les forces de sécurité, soit une diminution de 16 % par rapport à 2021. Cette baisse est beaucoup plus marquée que pour l'ensemble des autres lieux (- 3 %).

En Île-de-France, le nombre de victimes enregistrées pour 1 million de voyages diminue en 2022

Le réseau de transports en commun étant plus développé en Île-de-France et la fréquentation plus soutenue, la part des victimes dans les transports en commun enregistrées par les forces de sécurité y est plus importante (22 % contre 10 % en France). Ainsi, la région francilienne, qui compte 19 % de la population nationale, cumule 62 % des vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun contre 25 % des vols et violences en dehors des transports en commun.

Pour chacune des deux atteintes les plus fréquentes (vols avec et sans violence), la part des victimes dans les transports en commun atteint respectivement 21 % et 29 % en Île-de-France (*figure 2*) contre 12 % et 16 % sur l'ensemble du territoire. La région francilienne cumule

64 % de l'ensemble des victimes de vols sans violence et 72 % des victimes de vols violents enregistrées dans les transports en commun en 2022. Cette part est largement plus importante que pour l'ensemble des autres lieux (respectivement de 37 % et 29 % pour les vols avec et sans violence).

Le nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun en Île-de-France repart légèrement à la hausse en 2022 (+ 2 %, soit 77 200 victimes) après une légère diminution en 2021 (- 3 %). Le nombre de victimes retrouve son niveau de 2020 (77 550 victimes). Après avoir baissé de 4 % en 2021, le nombre de victimes de vols sans violence repart à la hausse (+ 6 %) mais reste toujours en dessous du niveau d'avant la pandémie. Les coups et blessures volontaires continuent d'augmenter (+ 11 %) après avoir déjà augmenté de 19 % en 2021. Néanmoins, cette augmentation est moins rapide que dans l'ensemble des autres lieux (+ 17 %). Hors violences intrafamiliales, le nombre de ces victimes dans les transports en commun augmente de 10 %, contre 17 % dans les autres lieux (*voir séries longues sur internet*). Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées continue aussi d'augmenter (+ 19 %), soit une hausse un peu plus rapide qu'en dehors des transports en commun (+ 16 %).

En revanche, les vols violents diminuent très fortement en 2022 (- 27 %) après avoir déjà connu plusieurs baisses successives (respectivement de - 3 % et - 7 % en 2020 et 2021). Cette diminution est beaucoup plus importante que pour l'ensemble des autres lieux (- 5 %). Le nombre de victimes d'outrages et violences contre dépositaires

de l'autorité publique baisse également fortement (- 16 %), et ce, comme pour les vols violents, beaucoup plus rapidement dans les transports en commun que dans les autres lieux (- 2 %).

En 2022, la fréquentation dans les transports en commun en Île-de-France a augmenté de 22 %. On compte ainsi 4 milliards de voyages contre 3,3 milliards en 2021. Celle-ci reste tout de même encore légèrement inférieure au niveau d'avant crise sanitaire (4,7 milliards de

voyages en 2019). La fréquentation a ainsi augmenté de 32 % dans le réseau métropolitain, de 27 % dans le réseau ferroviaire et de 10 % dans le réseau de surface entre 2021 et 2022.

Tous réseaux confondus, on compte 16 victimes de vols sans violence pour un million de voyages en 2022 contre 18 victimes en 2021. Pour les vols avec violence, le nombre de victimes pour un million de voyages est passé de 2 à 1 entre 2021 et 2022 (figure 3).

Figure 2 – Nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en Île-de-France entre 2017 et 2022

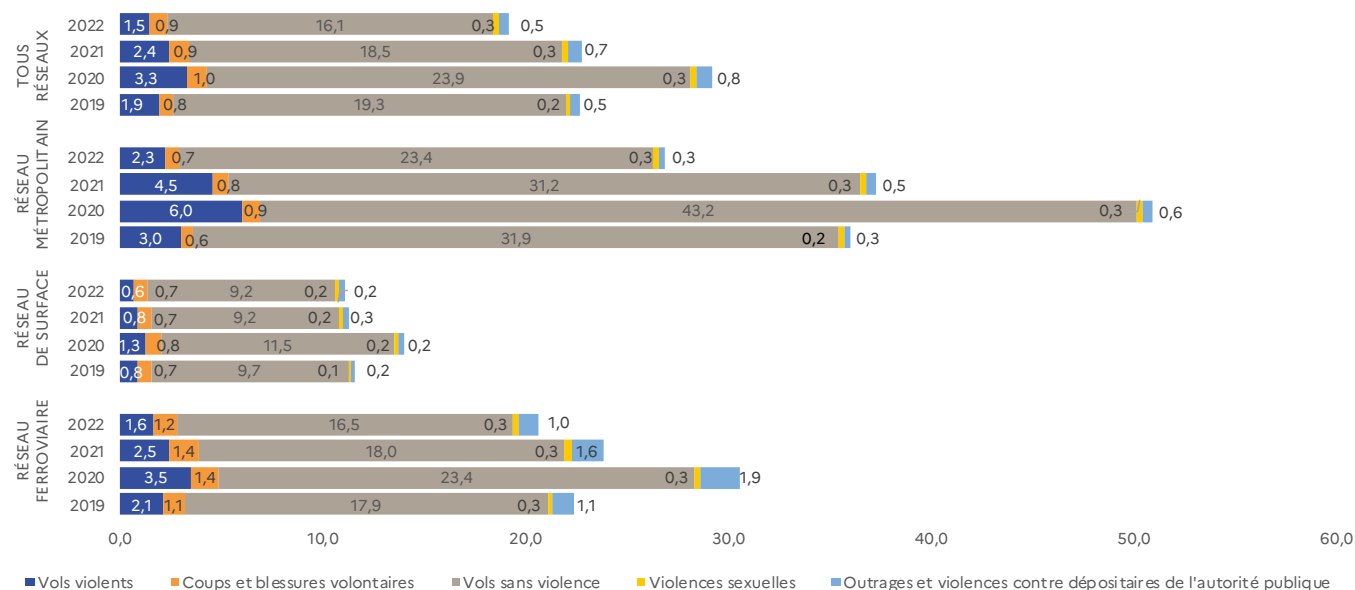
	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux, hors transports en commun					Part des victimes dans les transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2022	64 831	5 893	3 433	1 077	1 970	156 738	22 034	60 918	15 010	22 341	29 %	21 %	5 %	7 %	8 %
2021	61 091	8 060	3 105	905	2 345	137 866	23 286	51 942	12 965	22 800	31 %	26 %	6 %	7 %	9 %
2020	63 471	8 644	2 615	689	2 128	130 172	25 572	48 022	9 634	23 948	33 %	25 %	5 %	7 %	8 %
2019	90 287	8 951	3 520	984	2 251	169 483	32 090	47 957	9 949	25 127	35 %	22 %	7 %	9 %	8 %
2018	73 174	8 519	3 212	869	2 069	162 010	32 899	45 720	8 971	25 479	31 %	21 %	7 %	9 %	8 %
2017	70 323	9 559	3 369	657	2 295	161 771	35 643	43 855	7 539	24 203	30 %	21 %	7 %	8 %	9 %
Évolution															
2021/2022	6 %	-27 %	11 %	19 %	-16 %	14 %	-5 %	17 %	16 %	-2 %					
2020/2021	-4 %	-7 %	19 %	31 %	10 %	6 %	-9 %	8 %	35 %	-5 %					
2019/2020	-30 %	-3 %	-26 %	-30 %	-5 %	-23 %	-20 %	0 %	-3 %	-5 %					
2018/2019	23 %	5 %	10 %	13 %	9 %	5 %	-2 %	5 %	11 %	-1 %					
2017/2018	4 %	-11 %	-5 %	32 %	-10 %	0 %	-8 %	4 %	19 %	5 %					

Lecture : En 2022, 5 893 victimes de vols violents en Île-de-France ont été enregistrées dans les transports en commun par les forces de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 27 % entre 2021 et 2022. Ces victimes représentent 21 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrées en Île-de-France en 2022.

Champ : Île-de-France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2017 à 2022.

Figure 3 – Nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun pour un million de voyages en Île-de-France entre 2019 et 2022



Lecture : En 2022, on compte 23,4 victimes de vols sans violence pour un million de voyages sur le réseau métropolitain.

Champ : Île-de-France.

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2019 à 2022 ; Observatoire de la mobilité en Île-de-France.

Le nombre de victimes rapporté au nombre de voyages est plus élevé dans le réseau métropolitain : pour les vols sans violence, on y compte ainsi 23 victimes pour un million de voyages contre 16 pour un million de voyages dans le réseau ferroviaire et 9 pour un million de voyages dans le réseau de surface en 2022. Entre 2021 et 2022, le nombre de victimes pour un million de voyages a nettement diminué dans le réseau métropolitain (23 victimes de vols sans violence pour un million de voyages en 2022 contre 31 victimes pour un million de voyages en 2021) tandis qu'il est resté quasi stable dans le réseau ferroviaire et de surface.

Hors Île-de-France, les vols et violences ont principalement lieu dans le réseau de surface alors qu'en Île-de-France, les vols se produisent davantage dans le réseau métropolitain

En raison de l'importance du réseau métropolitain à Paris et en petite couronne, il faut distinguer l'Île-de-France du reste du territoire. En 2022, hors Île-de-France, le réseau de surface est ainsi le premier lieu de commission pour l'ensemble des atteintes sauf pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique qui sont enregistrés principalement sur le réseau ferroviaire (figure 4). En Île-de-France, le réseau métropolitain est le lieu où se déroule la majorité des vols avec ou sans violence (respectivement 51 % et 48 %) enregistrés, tandis que les violences sexuelles et coups et blessures volontaires sont davantage répartis entre les différents types de réseaux. Comme dans le reste du pays, les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique enregistrés sont commis pour l'essentiel sur le réseau ferroviaire (62 %). Ces constats restent valides lorsqu'on les rapporte à la fréquentation du réseau francilien (figure 3).

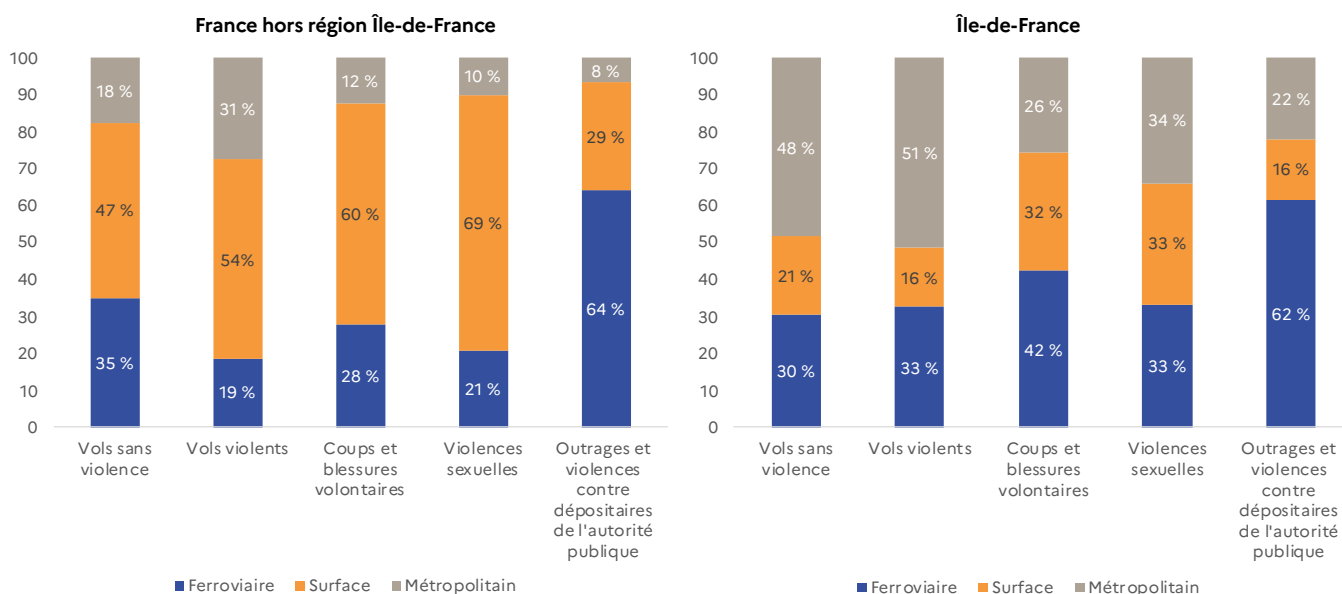
Près d'un tiers des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun ont entre 18 et 29 ans et un peu plus de la moitié des victimes sont des femmes

L'âge des victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun est semblable à celui des victimes hors transports en commun. Sur l'ensemble du territoire, 75 % des victimes dans les transports en commun ont entre 18 et 59 ans et près d'un tiers ont entre 18 et 29 ans (figure 5), soit des proportions similaires à 2021 (respectivement 76 % et 33 %). Seules les violences sexuelles concernent beaucoup plus souvent les mineurs dans l'ensemble des autres lieux plutôt que dans les transports en commun.

Cette proportion diffère selon le type de délinquance enregistrée. Ainsi, les vols avec ou sans violence concernent plus fréquemment des victimes entre 18 et 29 ans (respectivement 44 % et 30 %) que les autres catégories d'âges (voir séries longues sur internet). Les coups et blessures volontaires concernent autant les victimes de 18 à 29 ans (30 %) que celles de 30 à 44 ans (32 %) tandis que près de la moitié (46 %) des victimes d'outrages et de violence contre dépositaires de l'autorité publique ont entre 30 et 44 ans. Enfin, 86 % des victimes de violences sexuelles ont moins de 30 ans, et en particulier 42 % sont mineures.

Les femmes représentent un peu plus de la moitié des victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun (52 %, figure 5), soit une proportion similaire en dehors des transports en commun. Par rapport à 2021, la part des femmes victimes dans les transports en commun a diminué de 4 points alors qu'elle est restée similaire dans les autres lieux. La part

Figure 4 – Répartition du nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2022 par type de réseau



Lecture : En 2022, 54 % des victimes de vols violents ont été enregistrées dans le réseau de surface en France, hors Île-de-France. Cette proportion n'est que de 16 % en région Île-de-France.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

Figure 5 – Répartition des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2022 par âge et par sexe

	Ensemble des réseaux de transports en commun			Tous lieux, hors transports en commun	
	Ensemble des victimes	Part des femmes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge	Part des femmes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge
Moins de 13 ans	752	58 %	1%	70 %	3%
13 à 17 ans	5 676	51 %	5%	57 %	6%
18 à 29 ans	39 063	56 %	31%	51 %	30%
30 à 44 ans	29 388	50 %	24%	50 %	30%
45 à 59 ans	25 034	49 %	20%	46 %	18%
60 ans et plus	24 652	52 %	20%	53 %	14%
Total des victimes	124 565	52 %	100%	51 %	100 %

Lecture : En 2022, parmi les 124 565 victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun, 52 % sont des femmes et 31 % ont entre 18 et 29 ans.
Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

des femmes victimes dans les transports en commun varie peu en fonction de la géographie (Île-de-France, hors Île-de-France), mais dépend fortement de l'atteinte. Elles sont ainsi tout particulièrement victimes de violences sexuelles (92 % des victimes sont des femmes, voir séries longues sur internet). En Île-de-France, 75 % des victimes de violences sexuelles enregistrées dans les transports en commun sont des femmes de moins de 30 ans et 24 % sont mineures. Sur le reste du territoire, toujours dans les transports en commun, 83 % des victimes de violences sexuelles enregistrées sont des femmes de moins de 30 ans et 49 % sont mineures.

À l'inverse, les coups et blessures volontaires enregistrés dans les transports en commun concernent beaucoup plus souvent les hommes, dans des proportions identiques en Île-de-France et sur le reste du territoire (64 %). C'est également le cas pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique puisque plus de 8 victimes sur 10 sont des hommes (en lien avec la part des hommes dans les professions concernées) : 85 % en Île-de-France et 83 % sur le reste du territoire.

Pour les vols enregistrés dans les transports en commun, ceux sans violence concernent majoritairement les femmes que ce soit en région francilienne (55 %) ou sur le reste du territoire (54 %). En revanche, si 55 % des victimes de vols violents en Île-de-France sont des femmes, elles représentent un peu moins de la moitié des victimes sur le reste du territoire (44 %).

Près de trois victimes sur dix de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun sont étrangères en 2022 contre 21 % en 2021

En 2022, 27 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun sont enregistrées comme étrangères contre seulement 13 % des victimes en dehors des transports en commun (figure 6). Cette proportion atteint 33 % dans les transports en commun en région Île-de-France, soit presque deux fois plus que sur le reste du territoire (17 %). Cet écart peut être relié à la part des résidents étrangers (15 % en Île-de-France contre 6 % en France, hors région Île-de-France) et à la

fréquentation touristique (54,5 % de nuitées effectuées en Île-de-France par des personnes non-résidentes en France contre 32,7 % de nuitées en France entière en 2022).

La proportion de victimes étrangères dans les transports en commun est repartie à la hausse en 2022 pour retrouver un niveau similaire à celui de 2019 (28 %) alors qu'elle était restée quasi stable entre 2020 et 2021 (respectivement 22 % et 21 %, voir séries longues sur internet). En 2022, la fréquentation touristique retrouve en effet quasiment son niveau d'avant crise sanitaire. La proportion de victimes étrangères passe ainsi de 26 % en 2021 à 33 % en 2022 en Île-de-France et de 14 % à 17 % sur le reste du territoire. En 2019, ces proportions étaient respectivement de 34 % et de 16 %.

La part des étrangers est notamment plus élevée parmi les victimes de vols avec ou sans violence enregistrées (34 % pour les deux atteintes en Île-de-France contre respectivement 16 % et 19 % sur le reste du territoire, figure 7). La part des étrangers parmi les victimes de coups et blessures volontaires, de violences sexuelles, et a fortiori d'outrages ou violences contre dépositaire de l'autorité publique enregistrées est plus faible.

29 % des mis en cause pour vols et violences dans les transports en commun sont identifiés comme mineurs en 2022

En France, près de 13 720 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022, soit une diminution de 6 % par rapport à l'année précédente (après une hausse de 8 % entre 2020 et 2021). L'âge du mis en cause ne pouvant pas être systématiquement vérifié par les services de sécurité en début de procédure (voir définition), ces statistiques portent donc sur l'âge renseigné dans la procédure et pas nécessairement sur son âge réel. Elles doivent donc être interprétées avec précaution.

70 % des mis en cause pour des vols ou des violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés

Figure 6 – Nationalité des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2022

	France		Île-de-France		France hors région Île-de-France	
	Ensemble des réseaux de transport en commun	Tous lieux, hors transports en commun	Ensemble des réseaux de transport en commun	Tous lieux, hors transports en commun	Ensemble des réseaux de transport en commun	Tous lieux, hors transports en commun
Français	73 %	87 %	67 %	77 %	83 %	91 %
Étrangers	27 %	13 %	33 %	23 %	17 %	9 %
Dont :						
Maghreb	3 %	3 %	4 %	5 %	3 %	2 %
Afrique hors Maghreb	6 %	3 %	6 %	5 %	4 %	2 %
Union européenne hors France	7 %	3 %	9 %	5 %	4 %	2 %
Europe hors Union européenne	2 %	1 %	2 %	1 %	2 %	1 %
Asie	5 %	2 %	7 %	4 %	2 %	1 %
Amérique	3 %	1 %	4 %	2 %	1 %	1 %
Autres	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %
Total (en nombre de victimes)	124 565	1 108 336	77 204	277 041	47 361	831 295

Note : Union européenne : ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2022, 83 % des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

Figure 7 – Nationalité des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2022, selon le type de délinquance

	Île-de-France					France hors région Île-de-France				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
Français	66 %	66 %	79 %	85 %	97 %	81 %	84 %	88 %	94 %	99 %
Étrangers	34 %	34 %	21 %	15 %	3 %	19 %	16 %	12 %	6 %	1 %
Dont :										
Maghreb	4 %	4 %	6 %	3 %	1 %	3 %	3 %	4 %	1 %	0 %
Afrique hors Maghreb	6 %	8 %	7 %	4 %	1 %	5 %	5 %	3 %	1 %	0 %
Union européenne hors France	10 %	6 %	2 %	2 %	0 %	5 %	3 %	2 %	1 %	0 %
Europe hors Union européenne	2 %	2 %	1 %	1 %	0 %	2 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Asie	7 %	9 %	3 %	2 %	0 %	3 %	2 %	1 %	0 %	0 %
Amérique	4 %	4 %	1 %	2 %	0 %	2 %	1 %	0 %	1 %	0 %
Autres	0 %	1 %	2 %	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Total (en nombre de victimes)	64 831	5 893	3 433	1 077	1 970	36 704	2 284	4 358	1 231	2 784

Note : Union européenne : ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2022, 84 % des victimes de vols violents enregistrées dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

en 2022, ont moins de 30 ans, et 29 % ont moins de 18 ans (contre 36 % en 2021, voir séries longues sur [internet](#)), alors que, pour l'ensemble des autres lieux, un peu moins de la moitié des mis en cause ont moins de 30 ans (46 %), et 13 % sont mineurs (figure 8). Cette surreprésentation des mineurs parmi les mis en cause dans les transports en commun, est révélatrice pour partie du phénomène des mineurs isolés et de leur exploitation par des filières de criminalité organisée. Ces réseaux, de

pickpockets notamment, exploitent les mineurs, qui œuvrent ainsi autant sur la voie publique que dans les transports en commun.

Sur l'ensemble du territoire, parmi les personnes mises en cause pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022, 87 % sont des hommes (comme les années précédentes), soit une proportion similaire à en dehors des transports en commun. Les hommes sont surreprésentés parmi les

Figure 8 – Répartition des mis en cause pour vols et violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022, par âge et par sexe

	Ensemble des réseaux de transports en commun			Tous lieux, <u>hors</u> transports en commun	
	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge
Moins de 13 ans	237	36 %	2 %	88 %	1 %
13 à 17 ans	3 683	83 %	27 %	90 %	12 %
18 à 29 ans	5 669	90 %	41 %	88 %	33 %
30 à 44 ans	2 890	91 %	21 %	85 %	33 %
45 à 59 ans	1 021	88 %	7 %	84 %	15 %
60 ans et plus	215	88 %	2 %	86 %	5 %
Total des mis en cause	13 715	87 %	100 %	87 %	100 %

Lecture : Parmi les 13 715 mis en cause pour vols et violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022, 87 % sont des hommes et 41 % ont entre 18 et 29 ans.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

mis en cause dans pratiquement toutes les classes d'âge sauf pour les moins de 13 ans où la part des femmes atteint 64 % des mis en cause (contre 59 % en 2021, *voir séries longues sur internet*). C'est particulièrement le cas pour les vols sans violence où les femmes représentent 85 % des mis en cause de moins de 13 ans dans les transports en commun en 2022.

Les mis en cause étrangers surreprésentés pour les vols sans violence dans les transports en commun en 2022

Entre 2021 et 2022, le nombre de mis en cause étrangers est resté stable que ce soit en Île-de-France (-0,9 point, *voir séries longues sur internet*) ou sur le reste du territoire

(-0,7 point). En 2022, en France, 55 % des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun sont identifiés comme étant étrangers alors qu'ils ne sont que 19 % dans les autres lieux (*figure 9*). Ces proportions sont similaires à celles de 2021 (respectivement 56 % et 18 %). Tout comme son âge, la nationalité du mis en cause ne peut pas systématiquement être vérifiée par les services de sécurité en début de procédure. Par ailleurs, il n'est pas possible de savoir si les mis en cause disposent de plusieurs nationalités (*voir définition*). Ces statistiques doivent donc également être interprétées avec précaution.

La proportion des mis en cause étrangers dans les transports en commun varie selon le type de délinquance

Figure 9 – Nationalité des mis en cause pour vols et violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022

	France		Île-de-France		France hors région Île-de-France	
	Ensemble des réseaux de transport en commun	Tous lieux, <u>hors</u> transports en commun	Ensemble des réseaux de transport en commun	Tous lieux, <u>hors</u> transports en commun	Ensemble des réseaux de transport en commun	Tous lieux, <u>hors</u> transports en commun
Français	45 %	81 %	31 %	64 %	61 %	86 %
Étrangers	55 %	19 %	69 %	36 %	39 %	14 %
Dont :						
Maghreb	31 %	8 %	38 %	17 %	22 %	6 %
Afrique hors Maghreb	11 %	4 %	14 %	9 %	7 %	3 %
Union européenne hors France	5 %	3 %	8 %	4 %	3 %	2 %
Europe hors Union européenne	5 %	1 %	6 %	1 %	4 %	1 %
Asie	2 %	2 %	3 %	3 %	2 %	1 %
Amérique	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %
Autres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total (en nombre de mis en cause)	13 715	439 244	7 450	88 954	6 265	350 290

Note : Union européenne : ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : 61 % des mis en cause pour vols et violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022 sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

et le territoire. Elle est plus élevée en Île-de-France que dans le reste du pays. Si en Île-de-France, 69 % des mis en cause impliqués dans des faits liés aux transports en commun sont ainsi identifiés comme étrangers, cette proportion n'est plus que de 39 % sur le reste du territoire (figure 9). La population étrangère y est aussi deux fois plus importante (15 % de résidents étrangers en Île-de-France contre 6 % en France, hors Île-de-France). La part des étrangers parmi les mis en cause est plus élevée dans les transports en commun que dans les autres lieux que ce soit en Île-de-France (36 % de mis en cause étrangers) ou sur le reste du territoire (14 %).

Les mis en cause étrangers sont surreprésentés parmi les mis en cause pour vols sans violence (86 % des mis en cause, voir séries longues sur internet). Cette proportion

atteint 92 % (dont 34 % de mineurs) en Île-de-France contre 73 % sur le reste du territoire (dont 30 % de mineurs, figure 10 et séries longues sur internet). Cette surreprésentation dans les transports en commun semble liée au moins en partie à l'existence de filières de criminalité organisée exploitant des mineurs isolés, rapportée à la fois par les services de police et de gendarmerie mais aussi par les associations accompagnant des victimes de traite des êtres humains. Hors transports en commun, la part des mis en cause étrangers pour vols sans violence sur l'ensemble du territoire n'est ainsi plus que de 29 % (58 % en Île-de-France et 20 % hors région Île-de-France).

Concernant les vols violents et les violences sexuelles enregistrés dans les transports en commun, les mis en

Figure 10 – Nationalité des mis en cause pour vols et violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022, selon le type de délinquance

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux, hors transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
	Île-de-France									
Français	8 %	24 %	57 %	38 %	53 %	42 %	62 %	67 %	70 %	74 %
Étrangers	92 %	76 %	43 %	62 %	47 %	58 %	38 %	33 %	30 %	26 %
Dont :										
Maghreb	51 %	64 %	16 %	21 %	21 %	37 %	25 %	11 %	9 %	13 %
Afrique hors Maghreb	10 %	9 %	17 %	22 %	18 %	7 %	8 %	10 %	10 %	8 %
Union européenne hors France	15 %	0 %	3 %	4 %	3 %	6 %	3 %	4 %	4 %	3 %
Europe hors Union européenne	13 %	1 %	1 %	4 %	1 %	2 %	1 %	2 %	1 %	1 %
Asie	2 %	1 %	4 %	12 %	2 %	3 %	1 %	4 %	4 %	1 %
Amérique	2 %	1 %	2 %	1 %	1 %	3 %	1 %	2 %	2 %	1 %
Autres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total (en nombre de mis en cause)	2 939	1 060	1 656	398	1 397	14 677	5 896	43 252	8 187	16 942
	France hors région Île-de-France									
Français	27 %	59 %	77 %	72 %	69 %	80 %	76 %	87 %	90 %	86 %
Étrangers	73 %	41 %	23 %	28 %	31 %	20 %	24 %	13 %	10 %	14 %
Dont :										
Maghreb	50 %	29 %	9 %	15 %	13 %	11 %	13 %	6 %	3 %	7 %
Afrique hors Maghreb	3 %	6 %	8 %	7 %	11 %	2 %	5 %	3 %	3 %	3 %
Union européenne hors France	4 %	3 %	2 %	2 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Europe hors Union européenne	14 %	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Asie	2 %	1 %	2 %	3 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Amérique	0 %	1 %	1 %	0 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %
Autres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total (en nombre de mis en cause)	1 529	493	2 268	516	1 459	45 639	12 059	198 553	46 073	47 966

Note : Union européenne : ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : 77 % des mis en cause pour coups et blessures volontaires enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2022 sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

cause en Île-de-France sont plus fréquemment étrangers (respectivement 76 % et 62 %) mais pas sur le reste du territoire (respectivement 41 % et 28 %). Comme pour les vols sans violence, en dehors des transports en commun, la part des mis en cause identifiés comme étrangers est beaucoup plus faible pour ces deux atteintes, que ce soit en Île-de-France (respectivement 38 % et 30 %) ou sur le reste du territoire (24 % et 10 %).

En revanche, que ce soit en région francilienne ou sur le reste du territoire, les mis en cause pour coups et blessures volontaires sont en majorité de nationalité française (respectivement 57 % et 77 %), tout comme pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique (53 % et 69 %). Pour l'ensemble des atteintes, les personnes identifiées comme étant étrangères les plus fréquemment mises en cause dans les transports en commun en 2022 sont issues des pays du Maghreb (38 % en Île-de-France et 22 % sur le reste du territoire).

Les personnes mises en cause pour vols ou violences identifiées comme étant étrangères sont un peu plus souvent mineures que celles de nationalité française. Ainsi, en 2022, en France, parmi les mis en cause étrangers, 72 % ont moins de 30 ans, et 30 % sont mineurs,

contre 67 % parmi ceux de nationalité française (et 26 % de mineurs, *voir séries longues sur internet*). Ceci est particulièrement lié aux vols avec et sans violence, en lien en partie avec le phénomène des mineurs isolés et leur exploitation par des filières de criminalité organisée.

En 2022, des évolutions territoriales contrastées du nombre de victimes dans les transports en commun

En termes de nombre de victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun, Paris est le premier département avec 53 220 victimes. Il représente ainsi un peu plus de 4 victimes sur 10 dans les transports en commun en 2022 (43 %, *figure 11*). Ceci s'explique par la forte attractivité parisienne pour le tourisme ou pour l'emploi et par l'importance du réseau de transports en commun. Les sept autres départements d'Île-de-France comptent tous parmi les dix-neuf départements ayant le plus grand nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun.

Paris et le Rhône sont les deux départements qui comptabilisent le plus de victimes pour 1 000 habitants (respectivement 24,8 % et 5,1 %) devant la Seine-Saint-Denis (7 640 victimes en 2022, soit 4,6 pour 1 000 habitants).

Figure 11 – Évolution du nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2022, par département

Département	Nombre de victimes en 2022	Nombre de victimes pour 1 000 habitants en 2022	Part des victimes (en %)	Évolution 2021-2022 (en %)
75 Paris	53 221	24,8	43	2
69 Rhône	9 580	5,1	8	-19
93 Seine-Saint-Denis	7 646	4,6	6	-8
92 Hauts-de-Seine	4 404	2,7	4	6
13 Bouches-du-Rhône	3 949	1,9	3	7
94 Val-de-Marne	3 905	2,8	3	ns
31 Haute-Garonne	2 850	2,0	2	10
06 Alpes-Maritimes	2 581	2,4	2	28
59 Nord	2 563	1,0	2	8
33 Gironde	2 499	1,5	2	-6
95 Val-d'Oise	2 484	2,0	2	23
44 Loire-Atlantique	2 374	1,6	2	ns
77 Seine-et-Marne	2 009	1,4	2	24
34 Hérault	1 998	1,7	2	-30
91 Essonne	1 769	1,4	1	ns
78 Yvelines	1 766	1,2	1	19
67 Bas-Rhin	1 372	1,2	1	18
38 Isère	1 186	0,9	1	-6
42 Loire	1 017	1,3	1	47

ns : non-significatif.

Note : Départements classés par ordre décroissant du nombre de victimes en 2022 ; départements avec plus de 1000 victimes de vols et de violences dans les transports en commun.

Lecture : En 2022, 9 580 victimes de vols et de violences dans les transports en commun ont été enregistrées dans le département du Rhône, ce qui représente 8 % de l'ensemble des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en France. Entre 2021 et 2022, le nombre de victimes a diminué de 19 % dans ce département.

Champ : France.

Source : SSMIS, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2021 et 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

Ces taux peuvent notamment s'expliquer par le fait d'une population de passage importante dans ces trois départements et non comptabilisées parmi la population résidente. Les autres départements enregistrent chacun moins de 3 victimes pour 1 000 habitants dans les transports en commun en 2022.

Entre 2021 et 2022, certains départements ont connu une très forte augmentation du nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun. C'est le cas des départements du Val-d'Oise (+ 23 %), de Seine-et-Marne (+ 24 %), des Alpes-Maritimes (+ 28 %) et surtout de la Loire (+ 47 %, avec une augmentation de 59 % à Saint-Étienne). À l'inverse, le nombre de victimes dans le département du Rhône décroît fortement (- 19 %, après avoir augmenté de 44 % entre 2020 et 2021), comme dans l'Hérault (- 30 %, après + 10 % en 2021). À Paris, le nombre de victimes dans les transports en commun est resté quasi-stable (+ 2 %).

Le classement des départements avec au moins 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun reste pratiquement inchangé par rapport à 2021. Le nombre de victimes dans le département de la Loire est passé au-dessus de la barre des 1 000 victimes entre 2021 et 2022.

À l'échelle communale, le nombre de victimes enregistrées est naturellement plus élevé dans les communes

ayant un réseau de transport en commun développé. Après Paris (qui est à la fois un département et une commune), Lyon est la deuxième commune comptabilisant le plus grand nombre de victimes enregistrées en 2022 (7 480), celles-ci représentant 6 % du total des victimes dans les transports en commun en France (figure 12) devant Marseille (3 370 victimes) et Toulouse (2 640 victimes). Si la commune de Saint-Denis est la sixième commune comptabilisant le plus grand nombre de victimes dans les transports en commun, elle comptabilise, après Paris, le plus grand nombre de victimes pour 1 000 habitants (17,8 ‰) suivi de Lyon (14,3 ‰).

Entre 2021 et 2022, c'est dans les communes de Nice et de Strasbourg que le nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun a le plus fortement augmenté (respectivement de 26 % et 21 %). À Toulouse, le nombre de victimes a augmenté de 10 %. En revanche, il a diminué à Bordeaux (- 11 %) et surtout à Lyon (- 22 %) et Montpellier (- 38 %).

Par rapport à 2021, le classement des villes avec au moins 1 000 victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun reste pratiquement inchangé. Le nombre de victimes dans les transports en commun à Villeurbanne est passé sous la barre des 1 000 victimes en 2022 (- 13 %), contrairement à Strasbourg où il est passé au-dessus. ■

Figure 12 – Évolution du nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2022, par commune

	Nombre de victimes en 2022	Nombre de victimes pour 1 000 habitants en 2022	Part des victimes (en %)	Évolution 2021-2022 (en %)
Paris	53 221	24,8	43	2
Lyon	7 483	14,3	6	-22
Marseille	3 374	3,9	3	6
Toulouse	2 642	5,3	2	10
Nantes	2 017	6,3	2	ns
Saint-Denis	2 015	17,8	2	-3
Bordeaux	1 862	7,2	1	-11
Nice	1 855	5,4	1	26
Montpellier	1 553	5,2	1	-38
Lille	1 410	6,0	1	7
Strasbourg	1 166	4,0	1	21

ns : non-significatif.

Note : Communes classées par ordre décroissant du nombre de victimes en 2022 ; communes avec plus de 1000 victimes de vols et de violences dans les transports en commun.

Champ : France.

Lecture : En 2022, 7 483 victimes de vols et de violences dans les transports en commun ont été enregistrées dans la commune de Lyon, ce qui représente 6% de l'ensemble des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en France. Entre 2021 et 2022, le nombre de victimes a diminué de 22 % dans cette commune.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2021 et 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

Pour en savoir plus

- **Belliard, M.** (2023), *Tourisme - La fréquentation touristique francilienne dynamique en 2022, Bilan économique 2022, Insee conjoncture Île-de-France n° 44*
- **Charavel, C.** (2023), *31 % des victimes de vols dans les transports en commun déposent plainte, Interstats Analyse n° 59, SSMSI*
- **Charavel C.** (2022), *Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2021, Interstats Analyse n° 48, SSMSI*
- **Institut Paris Région** (2022), *Prévenir les violences sexuelles et sexistes envers les femmes dans les transports franciliens, Note rapide n° 964*
- **Institut Paris Région** (2020), *Le sentiment d'insécurité dans les transports collectifs franciliens en 2019, Note rapide n° 845*
- **Ministère chargé des transports**, *Bilan des atteintes à caractère sexiste dans les transports de l'année 2021*
- **Omnil**, *Trafic annuel des réseaux de transports en commun en Île-de-France*
- **Sourd, A.** (2022), *La traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2016 : une approche par les données administratives, Interstats Analyse, n° 49, SSMSI*
- **Sourd, A. & Benaddou, L.** (2022), *La traite des êtres humains en France : le profil des victimes accompagnées par les associations en 2021, MIPROF & SSMSI*
- **SSMSI** (2023), *Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique*
- **SSMSI** (2022), *Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête Cadre de vie et sécurité édition 2021*



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Aurélien Poissonnier

Auteurs : Claire Charavel

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur Twitter : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr